ELECTIONS PROFESSIONNELLES DANS LES DDETS (PP) :

CHRONIQUE D'UN FIASCO RETENTISSANT

Depuis plusieurs mois, les organisations syndicales n'ont eu cesse de dénoncer la procédure de vote électronique et ses conséquences ainsi que l'impréparation et l'improvisation de l'administration pour l'organisation de ces élections. Sans compter le fait que les élections sont organisées par deux ministères différents, le ministère de l'intérieur pour les scrutins locaux dans les DDETS(PP) et le ministère du travail dans les DR(i)EETS. Une aberration.

La veille au soir de l'ouverture du scrutin, nous apprenons que le vote électronique pour les élections dans les DDETS(PP) est annulé et est remplacé par un vote à l'urne qui se déroulera le jeudi 8 décembre 2022 soit dans 7 jours en raison selon l'administration **« du refus des organisations syndicales des DDI de procéder au scellement du bureau de vote centralisateur des DDI ».**

PROCEDURE DE SCELLEMENT : KESAKO ?

La procédure de scellement est la validation par les délégué.es de liste (représentant.es désigné.es par les organisations syndicales) de la remontée des listes d'électeur.ices de chacune des DDI.

Or, cette procédure est précédée d'un pré-scellement au sein de chaque DDI où les délégué.es de liste sont chargé.es de vérifier la complétude et l'exactitude des listes d'électeur.ices. C'est à ce stade que les ennuis ont commencé !

En effet, dans de nombreuses DDI, les délégué·es de liste ont signalé l'absence de nombreux.ses agent·es ou la présence d'autres parti·es à la retraite ou en mutation et ont demandé la modification des listes avant de procéder au pré-scellement. Les SGCD eux-mêmes avaient d'ailleurs fait part de ce problème au ministère de l'Intérieur il y a déjà plusieurs semaines sans que le tir soit rectifié en centrale. Dans certains endroits, la liste électorale comportait tellement d'erreurs que jusqu'à 30% des collègues auraient été empêché.es de voter !

Malgré cela, le Ministère de l'Intérieur n'a pas procédé à ces corrections mais a demandé aux délégué.es de listes de valider le pré-scellement. Devant le refus des représentant.es du personnel d'écarter certain.es électeur.ices oublié.es des listes, l'administration a décidé d'annuler le scrutin et de revenir à un vote à l'urne. **C'est donc bien l'incurie de l'administration qui a empêché le vote électronique.**

UNE SEMAINE POUR ORGANISER UN VOTE A L'URNE : UNE ABERRATION !!!

Après avoir tergiversé pendant de nombreux mois, l'administration abandonne ce satané vote électronique tant décrié et exige que le scrutin des élections CSA au sein des DDI soit organisé en une semaine. Il reste donc une semaine pour imprimer le matériel électoral, distribuer ce matériel, informer les agents éloignés des services (maladie, congés, formation…), organiser les bureaux de vote, les opérations de dépouillement… Quid des agent.e.s absent.e.s alors que les votes par correspondance et par procuration sont exclus de l'instruction malgré les demandes des OS. On plaint nos collègues des SGCD qui vont être chargé.es d'organiser ce scrutin dans l'urgence et qui essuieront les critiques en cas de couacs inévitables dans de telles circonstances. Il est scandaleux que de nombreux.ses agent.es soient privé.es de leur droit de vote pour des élections professionnelles auxquelles ils et elles ont toujours marqué leur attachement.

Ce nouvel échec marque le mépris de nos ministères pour les élections professionnelles, les représentants du personnel et le dialogue social au sein de la fonction publique. A l'heure de l'affaire Mc Kinsey, Il marque aussi l'échec du recours à des cabinets privés chèrement payés pour des missions autrefois assurées de manière beaucoup plus qualitative par nos collègues des services. C'est également l'échec de la réforme de l'OTE qui a créé un monstre à deux têtes incapable de se coordonner !

Nous revendiquons le report du vote à l'urne dans des délais raisonnables pour permettre la participation la plus large des agents à ce moment démocratique !

Si l'administration persiste dans l'organisation délirante de ces élections le 8, nous demandons aux agent.es qui seraient empêché.es de voter d'en informer nos militant.es au niveau local. Nous nous réservons la possibilité de recours en annulation là où des collègues n'auront pas pu exercer leur droit de vote.

En outre, l'administration doit assumer les conséquences de cette organisation bricolée en annulant ou reportant toutes réunions ou formations ayant lieu le jour du vote afin de faciliter au maximum la participation des agent.es.

Nous demandons que le coût précis de ces élections nous soit présenté ; et rappelons que le vote à l'urne permet d'économiser des millions d'euros, car le scrutin est alors organisé par les agent·es et les directions ministérielles locales et nationales.

Les élections nationales pour vos CAP/CPP et pour le CSA ministériel se poursuivent via le portail de vote des ministères sociaux : https://electionsprofessionnelles2022.social.gouv.fr/portail/accueil. Vous avez reçu votre identifiant le 30/11 ou 01/12 par la boîte mail nepasrepondre@evote.sg.social.gouv.fr. En cas de problème, voici le numéro d'assistance : 09 69 37 01 00.